

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 MARS 2025



L'an deux mille vingt-cinq, les quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	5
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie CURCIO
Date de la convocation des conseillers	26 Février 2025
Date de l'affichage de la convocation	26 Février 2025



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints**. Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Aada TEKOUK (**arrivée à 19 h 18**), Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Christelle RODRIGUES (**arrivée à 19h14**), Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux**.

POUVOIRS :

Madame Christine GINGUENÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Laurence GROSSI donne pouvoir à Madame Maria ALVES
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

OBJET : Débat d'orientation budgétaire portant sur le budget de la ville de Villeparisis et le budget annexe du Centre culturel Jacques Prévert (CCJP) - exercice 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 des Communes et de leurs établissements publics,
Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 24 février 2025,
Considérant que dans les Communes de 3.500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Entendu l'exposé de Madame DEVAUX, Adjointe au maire déléguée aux Finances et à la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1er :

Le conseil municipal est invité à délibérer pour prendre acte que la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville de Villeparisis et le budget annexe du Centre culturel Jacques Prévert (CCJP), a eu lieu 2 mois avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Principal et inscrite au recueil des Actes Administratifs.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire 	Stéphanie CURCIO Secrétaire de séance